

INSCRIPTION

- www.ats-sport.com inscription par internet, tarifs : le SOLO (7km) 12 €, le SOLO (14km) 14€ et le DUO (14km) 28 € par équipe. **Nouveau Marche Nordique** (7km) 10 €.
- Sur place le jour de la course selon les dossards disponibles à partir de 16h00 , tarifs : le SOLO (7km) 17 €, le SOLO (14km) 19 €, le DUO (14km) 33 € et la Marche Nordique 15 €.
- Le nombre de coureurs est limité à 400.

REGLEMENT

Art 1 : le Tri-Run Frontignan organise le 11ème Trail des lucioles, course de nuit en Solo ou en Duo de 7km ou 14km ainsi qu'une marche Nordique de 7km, en autonomie complète avec **lampe frontale obligatoire.**

Site : FRONTIGNAN moto cross la cible, route de Balaruc 43°26'50.88''N 3°42'42.94''E

Art 2 : la course est ouverte aux coureurs (hommes et femmes) nés en 2005 et avant, licenciés FFA, sur présentation de la licence ou une licence en cours de validité à la date de la manifestation par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, Fédération sportive des ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP et non licenciés. **Les athlètes non licenciés doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition pour le Trail et de non contre-indication à la pratique de la marche nordique pour les marcheurs, de moins d'un an à la date du 18 Mars 2023.** En l'absence, l'inscription sera refusée. Les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité. Cette épreuve n'est pas ouverte aux athlètes handisport.

Art 3 : l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la Macif.

Art 4 : Pour les courses Solos les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes seront récompensés, pour le Duo les 3 premières équipes hommes, femmes et mixtes seront récompensés. Pas de récompense en catégorie d'âges.

Art 5 : une protection médicale est assurée sur le lieu de l'épreuve comprenant : 1 ambulance, 2 secouristes et 1 médecin. Les licenciés bénéficient des garanties de leur licence. Il appartient aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

Art 6 : droit à l'image. Les participants et accompagnateurs autorisent le Tri-Run Frontignan et les différents partenaires de la manifestation à utiliser les images prises à l'occasion.

Art 7 : aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non-participation.

En cas d'annulation les participants seront remboursés après une déduction forfaitaire de 2€.

Art 8 : code de conduite : les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des organisateurs, de plus ils s'engagent à ne rien jeter sur le parcours et à respecter la végétation.

Art 9 : Un ravitaillement sera disponible à l'arrivée.

Art 10 : des contrôles autorisés pour la lutte contre le dopage pourront être effectués à l'issue de la compétition.

Art 11 : le chronométrage par puce électronique est assuré par la société ATS Sport.

Art 12 : Mesures sanitaires liées à la COVID 19 : l'épreuve est organisée dans le respect des règles sanitaires en vigueur. En fonction de l'évolution de l'épidémie celles-ci pourront changer.

Art 13 : tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses .